

Mémoire sur l'agriculture urbaine

mai 2012

déposé à l'OCPM par Sabrina Cardin Ouellette, membre de Villeray en transition

Thème : Responsabilités de la ville en matière de souveraineté alimentaire

Mise en contexte

Les idées et recommandations contenues de ce mémoire émanent des citoyenNEs réuniEs le 21 avril 2012, lors du Sommet sur l'agriculture urbaine de Villeray. À l'invitation de Villeray en transition, une cinquantaine de personnes sont venues s'informer, discuter et réfléchir à ce qui pourrait dynamiser encore davantage le verdissement de notre quartier. La journée a commencé par une ronde de conférences éclair sur une quinzaine de volets de l'agriculture urbaine, puis s'est poursuivie en après-midi par une série d'ateliers de réflexion et d'échange afin de produire des recommandations.

Des tables réunissant une dizaine de personnes chacune ont discuté pendant près de 2 heures de thèmes votés par l'assemblée, soit : jardins sur les toits, mini-jardins (bacs), apiculture, espaces à cultiver, partage de l'expertise. Plusieurs recommandations sont transversales et ont été partagés en plénière à la fin de l'après-midi.

Il est à noter que les recommandations et idées exprimées lors de cette journée sont celles de citoyenNEs motivéEs à jardiner et non d'experts professionnels. Elles reflètent un grand désir de rendre l'agriculture urbaine accessible à tous et toutes.

Villeray en transition est un groupe citoyen non-partisan, né du mouvement international des Villes en transition. Il agit principalement à l'échelle de son quartier sur les questions du réchauffement climatique et du pic pétrolier.

Agriculture urbaine : Le rôle à jouer de la ville en matière de souveraineté alimentaire

La souveraineté et la sécurité alimentaire sont des enjeux de taille au sein d'une métropole. La souveraineté alimentaire se définit comme le droit des peuples à mettre en place des politiques agricoles adaptées à leurs besoins et subordonne ainsi le droit au commerce. « La souveraineté alimentaire constitue donc une rupture par rapport à l'organisation actuelle des marchés agricoles mise en œuvre par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). »¹ La sécurité alimentaire, elle, relève davantage de l'assurance de l'accessibilité à une alimentation saine.

Au sein d'une ville comme Montréal, cela s'interprète comme le droit des citoyens à s'alimenter de façon locale d'aliments frais et à diminuer leur dépendance aux produits commerciaux. L'agriculture urbaine s'inscrit donc dans cette voie. L'agriculture urbaine permet aussi, par la même occasion, d'améliorer les conditions économiques des familles les plus pauvres puisqu'en cultivant eux même leurs fruits et légumes, elles réduisent leur facture d'épicerie. Les villes peuvent sans aucun doute s'impliquer en ce sens afin de favoriser le bien-être, la santé de ses citoyens. En effet, à New York, la ville a mis sur pied un « Greenmarket » dirigé par le Conseil on the Environment of NYC. Cet organisme a le mandat de favoriser l'approvisionnement en produit frais et de promouvoir l'agriculture urbaine.²

¹ Nature Québec, Fiches thématiques sur l'agriculture urbaine, <http://www.naturequebec.org/>, consulté en mai 2012

² Direction de santé publique

Or, les citoyenNEs montréalaisES ayant participé au sommet ont noté qu'ils n'ont que peu d'endroits à proximité de leur domicile afin de s'approvisionner en semences ou en semis. Les plants sont souvent vendus par de grandes surfaces éloignées, sans voiture l'accès y est difficile. Au-delà de l'accessibilité physique aux plants, on note aussi un problème d'accessibilité monétaire. La rareté des lieux de vente faisant augmenter les prix. Les groupes de discussion ont aussi noté que les espaces privés auxquels ont accès les montréalais sont réduits (petites cours ou balcons) et les espaces publics (jardins communautaires) ne suffisent pas à la demande.

Solutions

Devant ces constats, les citoyenNEs de Villeray réunis en comité de discussion ont soulevé différentes avenues de solutions.

- Augmenter les lieux de distribution de plantes comestibles.
- Faciliter la distribution des semences patrimoniales et commerciales.
- Favoriser la multiplication des arbres fruitiers dans les espaces publics.
- Valoriser les terres en friche ou vacants
- Augmenter la surface agricole des jardins communautaires.

Recommandations et demandes à la Ville de Montréal

Suite à l'exploration des pistes de solutions, les recommandations suivantes ont été formulées :

Il est recommandé que la ville :

- Via les écoquartiers, distribue des plantes comestibles plutôt que des fleurs comme cela se fait présentement.
- Via les écoquartiers ou un autre organisme, facilite l'accessibilité aux semences par la distribution gratuite ou à faible coût de semences dans tous les quartiers de Montréal.
- Favorise la plantation d'arbres fruitiers sur les espaces publics ou aménagement horticole comestible, qu'elle assure leur entretien et que la cueillette soit libre à tous les citoyens et citoyennes ou organisée par des groupes implantés sur le terrain (groupes de citoyens bénévoles, organismes d'aide alimentaires, écoles, etc)..
- Permettent ou octroient le droit d'utiliser les espaces vacants ou laisser en friche aux citoyens organisés pour l'agriculture en bacs mobiles qui permettraient le déménagement des installations en cas de besoin.
- Réévalue les besoins en matière de jardins communautaires et se dotent d'un plan augmentant le nombre de places disponibles pour faire diminuer les listes d'attentes des présents jardins.

Je, Sabrina Cardin-Ouellette, certifie que le mémoire que je dépose ne contient aucun renseignement nominatif, confidentiel ou protégé par le droit d'auteur (extrait d'œuvre, illustration - incluant cartes, graphiques, tableaux ou autres éléments visuels) ou que j'ai obtenu auprès du détenteur de droits ou d'une société de gestion collective l'autorisation de les reproduire ou que ceux-ci ont été retirés des copies papier ou électronique. Je reconnais que je suis responsable du contenu de ce mémoire et que si ce dernier contient des extraits d'œuvre ou des illustrations protégés par le droit d'auteur sans autorisation, l'Office de consultation publique de Montréal ne pourra être tenue responsable du litige. J'autorise par la présente la publication de ce mémoire sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal

Signature _____

Date: 10 juin 2012